

COMPTE-RENDU DE RÉUNION

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE BREUIL LE SEC

Séance du 24 Février 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt-quatre février à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Breuil le Sec, légalement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, dans la salle des Fêtes, sous la présidence de Monsieur DUPUIS Denis, Maire.

PRÉSENTS : Mr DUPUIS Denis - Mmes BOURACHOT Sarah - BROCHOT Marie-Christine - CRONIER Aïcha - DAUVIN Marie-Laure – JUSSEAUME Alix – LAGLENNE Karine – MAGNIER Nelle - PELTIER Francine - QUARCIA Janine - Mrs BEDONSKI Laurent - BRIOT Christophe - CALVEZ Christophe - CARON Jean-Luc – FRANQUET Aurélien - LEGRAND Kevin - MAILLET Bernard - ROGER Laurent - THOMASSIN Patrick – TRIBOLET Gérard.

ABSENTS EXCUSÉS AVEC POUVOIR :

Madame ALLIEL pouvoir à Madame BROCHOT.

ABSENTS EXCUSÉS SANS POUVOIR :

Madame HUGUENIN Catherine
Monsieur SAUVET Jean-Marie

ABSENTS : néant

Secrétaire de séance : Madame DAUVIN Marie-Laure

Nomination d'un secrétaire de séance : Vu le CGCT, à l'unanimité des membres présents, Madame DAUVIN Marie-Laure est désignée secrétaire de séance.

1. PRÉSENTATION DU PROJET DE LOTISSEMENT PAR LA SOCIÉTÉ BDL PROMOTION AMÉNAGEUR ET AVIS SUR LE PROJET DE RÉTROCESSION DES VOIRIES, RÉSEAUX ET ESPACES VERTS :

Monsieur le maire informe le conseil municipal du projet de lotissement et sollicite la présentation détaillée par la société BDL Promotion Aménageur Foncier.

Messieurs LEBEURRE et MAZGAJ présentent le projet du lotissement « Le Bosquet » Rue de Clermont qui comprendra 23 parcelles.

Aujourd'hui le projet est abouti, il a été présenté plusieurs fois aux élus (commission urbanisme).

Il est en cours d'instruction et se positionne sur une surface de 1.3 hectares

22 places de stationnement sur l'ensemble + 2 places par logement. Les lots sont disponibles en accession à la propriété.

Une piste cyclable demandée par la Commune afin de mailler le parking de l'école avec l'opération. Cette demande a été acceptée alors qu'elle est hors de leur cadre d'intervention.

Les eaux pluviales seront traitées comme l'impose la Loi sur l'eau. L'instruction par la police de l'eau en cours d'étude.

M. MAILLET demande quel est le coût pour la commune ?

M. DUPUIS lui répond que la commune ne prend rien en charge, mais le projet est bénéfique pour la commune avec la piste cyclable. Aussi un aspect positif puisque la perspective a permis d'éviter une fermeture de classe qui était programmée.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à ce projet.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

Précisions sur la réalisation du projet :

A l'achèvement de la totalité des travaux, une rétrocession s'opère afin d'éviter un manque de suivi sur les parties communes, voiries, réseaux et espaces verts.

Madame PELTIER demande quel type de candélabres sera installé. BDL précise que le groupe se conforme au choix local et l'éclairage sera réalisé en LED.

1^{ère} phase : 4^{ème} trim 2021 : tout ce qui est en dessous du sous-sol. DAACT de 1^{ère} phase

Rétrocession du réseau EP et défense incendie

Les Permis de Construire (PC) privés peuvent être déposés.

Mi 2022 : réalisation des habitations environ 11 à 14 mois. PC sont soumis à avis de l'Architecte des Bâtiments de France.

2^{ème} phase : couche de roulement, voirie...

Fin 2023 finition DAACT 2^{ème} phase

Réception des travaux entre l'entreprise et BDL :

Signature entre BDL et la Commune de Breuil le Sec d'un PV

Puis 3 mois après signature de la convention de rétrocession devant notaire

La commune est invitée aux réunions de chantier et destinataire des CR de chantier.

M. le Maire précise qu'en matière de gestion de l'eau c'est la CCC qui est compétente et donc BDL a travaillé en concertation avec la CCC

M. MAILLET demande si la partie non construite, reste en herbe :

M. DUPUIS précise que sur l'emplacement réservé, oui.

M. CARON demande si le réseau de Gaz est intégré ? BDL précise que cela n'a pas été étudié du fait de la Règlementation Environnementale (RE)

Toutefois, de nouvelles règles viennent de sortir et la RE devrait être repoussée à 2022/2023 donc BDL intégrera le raccordement gaz.

M. CARON : allez-vous accompagner les pétitionnaires avec l'ABF ?

Si sollicité, BDL accompagnera les pétitionnaires. Globalement cela se passe bien.

MAILLET : prix de vente au m² :

Réponse 65 à 70 000 € la parcelle : environ 452 m² par parcelle.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter le projet de convention de rétrocession des voiries, équipements et espaces communs, joint en annexe et sollicite l'autorisation de signer cette convention.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

2. CONVENTION DE PARTENARIAT DE LA LECTURE PUBLIQUE AVEC LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'OISE :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de convention proposé par le Conseil Départemental de l'Oise et notamment les engagements du Département et ceux de la Commune.

concernant l'ouverture, le fonctionnement et le développement de la Bibliothèque.

Cette convention est valable 3 ans.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter le projet de convention avec le Département et sollicite l'autorisation de signer cette convention.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

3. SMOTHD : CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIÈRE A LA RÉALISATION DE TRAVAUX COMPLÉMENTAIRES AU RÉSEAU OISE TRÈS HAUT DÉBIT :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la convention de participation financière à la réalisation de travaux proposé par le SMOTHD.

Cette convention a pour objet de définir la participation financière relative aux travaux d'effacement du Réseau Rue de Liancourt, Rue de la Mairie et Rue du Breuil.

Ces travaux sont liés à la réhabilitation de l'axe RD62.

Le coût total de ces travaux est de 32 331.74 €, la participation financière du département est de 30% soit 9 699.52 €.

Le montant restant à la charge de la commune, déduction faite de la participation financière du Conseil Départemental s'élève à 22 632.22 €.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter le projet de convention avec le SMOTHD et sollicite l'autorisation de signer celle-ci.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

4. ACHAT DE PARCELLES A MONSIEUR PONCHEL ROBERT :

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de procéder à l'acquisition de diverses parcelles sur le territoire de Breuil le Sec, propriété de Monsieur PONCHEL Robert.

La surface totale de ces parcelles est de 23 520 m²,

Monsieur le Maire a procédé à une négociation avec M. PONCHEL et sont finalement parvenus à un accord. Ces parcelles sont de belle qualité, avec de très beaux arbres.

Monsieur le Maire propose de fixer le prix d'achat de ces parcelles de bois à 0,60 € le m².

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation du Conseil de signer tous les documents relatifs à cette acquisition.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

5. QUESTIONS DIVERSES :

M. le Maire informe de la réception d'un courrier de Madame LAGLENNE qui informe de sa démission au poste de Conseillère Municipale pour cause de déménagement.

Monsieur le Maire précise son regret face à ce départ.

contact

La personne suivant sur la liste remplacera Mme LAGLENNE

M. CARON que fait-on en matière d'environnement ?

M. DUPUIS précise que les choses sont lancées, concernant les plantations notamment.

Zone humide : nettoyage la semaine prochaine

Actuellement élagage en cours.

Les tas de terre sont gérés par les ST, celle-ci va être évacuée mais l'endroit de stockage n'est pas défini.

Le merlon sera réutilisé pour stabiliser les berges de l'étang.

Le nettoyage des fascines est programmé : le 13 mars 2021.

Mme PELTIER regroupe les inscriptions des conseillers et leur conjoint pour les transmettre au conservatoire national. C'est en plein air donc pas de soucis pour les règles barrières, le repas peut être pris sur place (casse-croute par la commune). Monsieur DUPUIS précise qu'une déclaration en Préfecture sera faite.

M. DUPUIS informe qu'un dépistage PCR est programmé ce vendredi.

M. CARON : et l'évolution de la place de Verdun ?

M. DUPUIS souligne que les AO sont lancés, prochainement un Conseil Municipal sera programmé pour validation de l'appel d'offre, une réunion publique ne peut pas être organisée actuellement. Le dossier de subvention à présenter à la Région est en cours....

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h38

Le Secrétaire de Séance
Mme DAUVIN Marie-Laure

Le Maire
Denis DUPUIS



Handwritten signatures in black and blue ink, including names like 'Quarant', 'Bochet', and 'J. B. M.', along with various scribbles and initials.